

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le quatorze du mois de décembre

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	08/12/22

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Madame Nicole PELOUX	à	Monsieur Daniel SPAGNOU
Monsieur Franck PERARD	à	Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER
Madame Cécilia LOUVION	à	Madame Sylvia ODDOU
Monsieur Patrick CLARES	à	Madame Christine REYNIER
Monsieur Sylvain JAFFRE	à	Madame Stéphanie SEBANI

ABSENTE EXCUSÉE : MME FERAUD S.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-11—19 SP

OBJET : Transformation de poste

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au sein du Service Restaurant Petite Enfance, un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires deviendra vacant le 01 janvier 2023 suite à un départ à la retraite. Afin de pérenniser un emploi contractuel à temps complet affecté dans ce service, Monsieur le Maire propose de transformer ce poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique à temps complet. Il précise que le volume total d'heures budgétaires de travail de ce service sera maintenu constant du fait d'une nouvelle organisation qui s'appuiera sur le redéploiement de postes en interne.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

ACCEPTE de transformer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique à temps complet, afin de pérenniser un emploi contractuel au sein du Service Restaurant Petite Enfance.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire
D. SPAGNOU